



HAL
open science

L'accès des femmes aux CAARUD : une discrimination négative indirecte

Florent Schmitt

► **To cite this version:**

Florent Schmitt. L'accès des femmes aux CAARUD : une discrimination négative indirecte. Germes, Mélina; Künkel, Jenny; Langlois, Emmanuel; Perrin, Sarah; Scavo, Roxane. Espaces genrés des drogues : parcours dans l'intimité, la fête et la réduction des risques, Le Bord de l'eau, pp.71-98, 2022, 9782356878519. halshs-03664595

HAL Id: halshs-03664595

<https://shs.hal.science/halshs-03664595v1>

Submitted on 11 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'accès des femmes aux CAARUD : une discrimination négative indirecte

- par Florent Schmitt, doctorant en sociologie à l'Université de Lyon-II, ATER à Sciences-Po Lyon

florent.schmitt@mailoo.org

Chapitre figurant dans l'ouvrage *Les espace genrés des drogues. Parcours dans l'intimité, la fête et la réduction des risques*, dirigé par Mélina Germes, Jenny Künkel, Emmanuel Langlois, Sarah Perrin et Roxane Scavo, *Le Bord de l'eau*, Paris, 2022.

Introduction

Comme cela a été souligné précédemment, la disproportion entre les hommes et les femmes au sein des CAARUD (Centre d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usager·e·s de drogues) comme des CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) est désormais bien attestée statistiquement (voir l'introduction de cet ouvrage ainsi que le chapitre d'Anne Coppel)¹. Le fait que le public de ces établissements comporte 20% de femmes environ est en partie dû à un *non-recours*, « un phénomène qui renvoie à toute personne qui ne reçoit pas – quelle qu'en soit la raison – une prestation ou un service auquel elle pourrait prétendre » (Warin, 2016 : 34). Aussi, certaines femmes évitent-elles de s'y rendre par peur d'être jugées comme mères « irresponsables » du fait de leurs pratiques d'usage, de la crainte de perdre la garde de leur enfant ou de l'appréhension du syndrome de sevrage (Simmat-Durant, 2009). Pour autant, ce déséquilibre ne tient pas qu'à un évitement de l'offre : il est soutenu par le type même de service délivré au public. Au sein des CAARUD, la distribution de matériel de consommation stérile destiné à l'injection d'héroïne et de cocaïne et l'inhalation de crack, en est particulièrement révélatrice. Car à l'échelle de la population totale, les hommes sont proportionnellement plus nombreux à consommer ces substances, absorbables avec ces outils. Selon le baromètre santé de l'année 2017, la prévalence d'usage de ces différents produits est environ trois à quatre fois plus importante chez les hommes que chez les femmes,

1. Je remercie l'Université Paris-Saclay d'avoir financé cette recherche dans le cadre d'une allocation doctorale. Merci également à Lucie Laplace, ainsi qu'au collectif éditorial et plus particulièrement à Mélina Germes pour leurs relectures et leurs accompagnements.

quelle que soit la tranche d'âge (Spilka *et coll.*, 2018). Le non-recours n'explique donc pas à lui seul la disproportion des genres au sein de ces structures : celle-ci relève aussi d'un ciblage sélectif genré qui ne dit pas son nom. Ce constat soulève dès lors une interrogation : qu'en est-il du public recourant déjà à l'établissement ? Peut-on envisager que l'accessibilité dans son quotidien est elle aussi genrée, marquée par des asymétries et des déséquilibres entre les groupes de sexes ? Il y a, en effet, lieu de le penser.

Les CAARUD sont certes des dispositifs où le personnel (principalement des travailleuses et travailleurs sociaux et infirmier·ères) a pour mission de faciliter l'accès aux droits sociaux, à la prévention et aux soins des usager·e.s membre des classes populaires précarisées. Pour cette raison aussi, ces structures comportent un espace d'hospitalité dans lesquels est mis en accès du matériel de consommation stérile (kit d'injection et kit d'inhalation pour le crack), des services d'aide à la survie (collation, hygiène corporelle...), mais aussi des équipements propices à la convivialité (le plus souvent des tables, des chaises et parfois des canapés). Enfin, dans l'optique de raccrocher ces usager·e.s souvent éloigné.es des institutions de soins traditionnelles, ces établissements sont accessibles sans condition (notamment d'arrêter la consommation ou d'avoir un projet de réinsertion), si ce n'est celle d'être consommatrice/eur·s de drogues. Une inconditionnalité par ailleurs indépendante de l'appartenance de genre, dans la continuité de la généralisation du principe de mixité dans les organismes d'accompagnement sociale depuis les années 1970 en France. Pourtant, malgré ces dispositions penser pour faciliter l'accès au public, nombre de femmes limitent leurs recours à ces structures. C'est ce que révèle l'enquête de terrain que j'ai menée en immersion au sein de deux CAARUD entre 2015 et 2018. Le premier est situé dans une petite ville périurbaine d'environ 15 000 habitant·e.s (que nous appelons fictivement « Manjole »), le second dans un quartier populaire d'un grand pôle urbain (« Largeville »). Ces deux CAARUD comportaient chacun un espace d'hospitalité mixte. Celui de Largeville disposait toutefois d'un second espace, adossé au premier, poursuivant les mêmes objectifs, mais fonctionnant en non-mixité de genre, en accueillant uniquement des femmes. Ce lieu exceptionnel en France a officiellement pour rôle de mieux répondre à certains besoins spécifiques des femmes, mais aussi, pour reprendre les termes d'une professionnelle, « d'être un lieu où les usagères de drogues peuvent exister librement, en dehors des contraintes sociales et universelles de la domination masculine ». Au cours des 17 mois d'observations ethnographiques et d'entretiens avec des usager·e.s de l'établissement (21 hommes, 14 femmes) et 40 professionnels de tout statut professionnel, l'accès inégal entre les genres apparaissait au sein des espaces mixtes sous deux formes. La première consiste en un

non-recours ponctuel à cet espace, les femmes n'ayant alors ni accès à la distribution du matériel ni aux services de première nécessité pendant une période plus ou moins longue. La seconde correspond à une utilisation limitée du mobilier de l'espace d'hospitalité – ce mobilier étant alors quasiment toujours occupé par des hommes. Ces constats invitent à formuler deux questions. Comment comprendre que les femmes ne recourent pas aux CAARUD de la même manière que les hommes alors que ces établissements reposent sur un principe d'accès inconditionnel ? Et dans quelle mesure un espace en non-mixité comme celui de Largeville peut compenser cette inégalité structurelle d'accès ?

Pour répondre à ce double questionnement, l'analyse adopte le prisme des *rapports sociaux de sexe*. Ce concept permet de considérer que les sexes sont matériellement et symboliquement construits en des catégories sociales distribuant des places, des ressources et des fonctions différenciées et hiérarchisées entre hommes et femmes (Haicault, 2000). Partant, je fais l'hypothèse que la priorité accordée aux usager·e·s de drogues les plus modestes et l'instauration d'une mixité de genre font ressurgir certains mécanismes propres à ces rapports, lesquels se traduisent en contraintes d'accès pour les femmes. Dans un premier temps le chapitre étudie les formes de non-recours ponctuels à l'hospitalité que ces deux orientations induisent, notamment en exposant les femmes aux (effets des) *violences de genre*. Dans un second temps, il se penche sur l'inégale appropriation du mobilier par les femmes en montrant en quoi le traitement prioritaire de la précarité et la mixité de genre favorisent leur mise à l'écart de ces équipements. Dans chacun de ces deux temps, on exposera les formes de compensation que l'espace en non-mixité du CAARUD de Largeville est susceptible de conférer aux usagères de drogues.

I - Des non-recours liés aux violences de genre dans la sphère privée et les espaces urbains

Afin de faciliter l'accès des usager·e·s de drogues connaissant une situation d'exclusion sociale et de précarité économique, les premières structures « à bas-seuil » se sont implantées au plus proche des lieux de consommation, marqués par le trafic et la pauvreté (Jacob, 1996). Ce principe s'inscrit dans une logique plus générale de « spatialisation des problèmes sociaux » qui imprègne les politiques sociales par un traitement circonscrit des inégalités de santé aux

quartiers pauvres et aux cités HLM. Or, comme ces espaces de revente et de consommation sont aussi des lieux d'interactions et de relations diverses entre consommateur·ice·s, ce cadrage sélectif entraîne des conséquences sur le déplacement des usager·e·s vers les établissements jusqu'à leur entrée en leur sein : il est probable d'y croiser un·e autre usager·e déjà connu·e. Dans le cas des usagères, cela signifie qu'elles pourront y rencontrer des hommes avec qui elles ont partagé du produit, noué des amitiés ou des relations intimes, éprouvé des sentiments amoureux, mais aussi des hommes qui ont déjà exercé des *violences de genre* (ou s'appêtent à le faire) à leur égard. Llara Simonetti (2016 : 681) définit ces dernières comme « l'ensemble des violences [...] verbales, physiques ou psychologiques, interpersonnelles ou institutionnelles, commises par les hommes en tant qu'hommes contre les femmes en tant que femmes, exercées tant dans les sphères publique que privée ». Peuvent y être incluses les plaisanteries sexistes, le harcèlement, les viols ou encore les rappels à l'ordre du genre, toutes faisant partie d'un *continuum* de pratiques répondant à une même logique de contrôle social sur les corps et les conduites des femmes (Hanmer, 1977 ; Kelly, 1988). Prendre en compte ces violences permet de saisir en quoi la priorité accordée à l'aide à la survie et la mixité de genre joue un rôle dans le non-recours des femmes aux espaces mixtes.

Éviter les auteurs de violences connus dans la sphère privée...

Le fait est bien connu aujourd'hui : les violences de genre sont souvent exercées par un homme membre de l'entourage de la victime. Dans cette enquête, les femmes rencontrées ont surtout rapporté des formes de harcèlements sexistes et sexuels de la part de consommateurs qu'elles avaient fréquentés. L'une d'elles rapporte qu'un de ses amis avec qui elle a l'habitude de consommer et qui est un usager régulier du CAARUD de Manjole, l'appelait à son travail, mais aussi « à 3h du matin, à 4h du matin, à 2h du matin [...] parce que j'étais pas complètement à lui à 100% ». « Quand j'allais chez lui parfois, il mettait des films porno. [...]. Et après il a fait courir des bruits... ». Ce type de suggestions répétées à la disponibilité sexuelle et par la dégradation de la réputation a été observé ailleurs, au domicile d'une usagère, lorsqu'un autre usager du CAARUD qu'elle hébergeait provisoirement n'a cessé de lui dire « apprécier ce qu'il voit » en regardant ostensiblement ses fesses.

Chez ces deux femmes, les réactions de malaise provoquées par ces formes de contrôle social engendreront une réaction analogue : la première usagère confie ne plus venir pendant quelques semaines, la seconde me sollicite par SMS pour savoir si elle risque de croiser l'usager harceleur au CAARUD. Dans un cas comme dans l'autre, l'atteinte psychologique commise par ces

hommes crée des sentiments de malaise, de peur ou de colère à l'idée d'être à nouveau en co-présence avec eux. Le principe de mixité, quand il s'articule ainsi à celui de proximité, les contraint à un évitement ponctuel ou durable de l'établissement. En rendant poreuse la frontière entre espace domestique et espace institutionnel, ces principes importent certains effets de la domination masculine du premier vers le second et instituent à cette occasion une sélection du public par lui-même au détriment des femmes.

... et ceux dans les interstices des marges urbaines

Les violences de genre commises par les usagers recourant aux dispositifs sont loin d'être circonscrites à la sphère privée. Elles se déploient aussi quotidiennement dans les lieux de deal (qui sont aussi parfois des lieux de consommation) à proximité desquelles les CAARUD sont implantés, et au sein desquelles les femmes pâtiennent d'une image de faiblesse physique (Perrin, 2018). Ces violences masculines reposent sur deux processus : la naturalisation de la place subordonnée de ces femmes dans les structures d'échange économique-sexuel et les contraintes pragmatiques de survie des usager·e·s inscrit·e·s dans des processus de marginalisation sociale et économique (Bourgois, 2001). La récurrence des violences de genre apparaît comme une forme radicale d'accaparement de produits et des ressources économiques engrangées par les femmes. Une usagère à Manjole évoque par exemple les menaces par deux hommes d'être « mise toute nue » pour vérifier si elle dissimulait du produit. Une autre raconte qu'un homme l'a frappée au visage pour avoir tenté de défendre une usagère qu'il venait de voler. Les usagères travailleuses du sexe sont encore plus exposées aux violences physiques commises par les usagers dans la mesure où leur activité est associée par les hommes à une disponibilité sexuelle permanente. Les violences contre ces usagères précaires et socialement isolées sont exacerbées, car pratiquées comme des actes punitifs si celles-ci refusent de diminuer leurs tarifs ou d'« échanger » une passe contre du produit.

Les femmes subissant des violences dans les interstices urbains des lieux de revente/consommation évitent pendant quelque temps de recourir au CAARUD dès lors que leurs agresseurs ou violeurs sont susceptibles de s'y rendre, à l'instar de cette usagère que je croiserai par hasard dans un autre lieu de revente de Largeville. Connue pour être frappée régulièrement à coup de poing par un usager contre lequel elle a déposé plainte, elle m'expliquera avoir décidé « venir chercher sa galette [son crack] ici, le temps que les choses se calment un peu ». Dans ces circonstances, l'existence d'un espace non mixte adossé à un espace mixte comme à Largeville s'avère insuffisante pour préserver les usagères d'une épreuve

émotionnelle douloureuse induite par la rencontre avec leur agresseur ou violeur. « Dans un lieu d'accueil comme le nôtre, la victime peut avoir peur de croiser l'agresseur qui, elle le sait, fréquente aussi la structure, car les deux espaces sont dans le même bâtiment. C'est également ici la difficulté pour la victime de retourner sur les lieux de l'agression, celle-ci ayant eu lieu à quelques centaines de mètres de notre structure » relate un infirmier. Ces propos confirment les constats d'une enquête menée à Vancouver (Canada) sur l'impact des violences sexistes et sexuelles sur l'accès à un site d'injection supervisé : alors que certain·e·s usager·e·s considèrent ce dispositif comme un espace provisoire de préservation des dangers d'agressions physiques ou sexuelles, le déplacement jusqu'à la structure est considéré par d'autres comme un risque surclassant les bénéfices de l'accès aux services sanitaires (McNeil *et coll.*, 2014). Pour ces mêmes raisons, d'autres usagères vont utiliser certaines ressources, matérielles, physiques ou psychologiques, pour tenir à distance les hommes dans le déroulement de leurs recours aux dispositifs (et parvenir *in fine* à accéder aux services désirés). L'une des techniques de mise à distance consiste par exemple à venir avec un homme, fréquentant le même milieu, avec qui l'usagère entretient des relations romantiques et/ou sexuelles, l'amenant à jouer un rôle de « protecteur ». L'autre stratégie commune de mise à distance de ces femmes consiste à se forger une réputation taciturne ou agressive auprès des hommes pour ne pas leur apparaître comme des cibles faciles dans ou hors de l'établissement, comme cette usagère de Largeville qui transforme radicalement son attitude durant son parcours entre la zone de trafic de crack et la structure où elle récupère du matériel : « J'ai un rapport de distance que beaucoup de gens n'ont pas. [...] Je me protège personnellement pour essayer de tirer parti de la chose sans trinquer moi-même en tant qu'addicte puisque je suis consommatrice depuis un certain moment. Et je fréquente les lieux [...] C'est moi qui mets des barrières à chaque fois et prends des distances supplémentaires. C'est beaucoup d'effort. Mais c'est comme ça que je procède. [...] Sinon je pars. Y'a pas le choix, je ne reste pas ». Si ces usagères arrivent donc à accéder au CAARUD, y compris à un espace non mixte comme celui de Largeville, ce recours n'en reste pas moins conditionné à une compétence : celle d'effectuer un travail émotionnel écornant la perception que les hommes ont d'elles comme vulnérables. Dès lors, la proximité des CAARUD avec les lieux de trafic et de revente, qu'il comporte ou non un espace non-mixte, s'accompagne d'un paradoxe : en cherchant à favoriser l'accès au public sans distinction, cette proximité contraint les usagères à adopter des précautions proches de celles utilisées par les femmes sur l'espace public (rester vigilantes, changer de trottoir, avoir un objet blessant sur soi...) pour refouler individuellement « le caractère structurel et collectif de la peur sexuée » (Lieber, 2008 : 241).

La non-mixité comme support de résistance aux violences de genre

Si l'implantation d'un espace en non-mixité à proximité d'une scène ouverte telle que celle de Largeville ne résout pas les difficultés d'accès des femmes au CAARUD alors que permet-il ? En réalité, il offre surtout des prises aux femmes pour critiquer les violences de genre dont elles ont été victimes. Ainsi, lors d'un café collectivement partagé, une usagère subissant des violences physiques, psychologiques et sexuelles par son compagnon depuis deux ans, énoncera à son égard une série de reproches. « Il me disait 'Quoi ? tu ne veux plus te donner à moi ?'. Ben non, ça va, je suis pas obligée de suivre son rythme non plus ! ». Elle poursuit : « Il me dit que c'est à cause de l'alcool et qu'il se rappelle plus [quand il la frappe]. Après, quand c'est fini, il redevient un agneau. Il fait comme si de rien n'était, avec ses 'ma chérie ceci, ma chérie cela'. Mais moi, j'attends des excuses. C'est pour ça le matin je reste stoïque devant lui, à attendre, il pourrait au moins s'excuser ! ». Ces propos critiquent des traits caractéristiques de la domination masculine : l'appropriation de son corps par la violence d'une part (du fait du non-respect de son consentement) et le déni de cette violence par l'homme qui en est l'auteur d'autre part (il refuse de s'excuser). En cela, cette usagère, qui portera plainte contre cet homme deux semaines après cette prise de parole, contribue à diffuser autour d'elle une critique des violences de genre dont ont été - ou pourraient être - victimes les autres usagères. Dans la même logique, des jugements critiques sont également échangés entre travailleuses du sexe lors de moments de convivialité. : « Les proxénètes, ça sert à rien, ils te prennent ton flouze en échange de leur protection, mais ils en ont rien à foutre ! » lancera l'une d'elle au milieu de la salle devant deux autres usagères. Une autre : « J'ai été emprisonnée pendant trois mois dans le même quartier qu'une amie. La pauvre, elle avait pris 5 ans de prison pour avoir arraché l'œil d'un client qui n'a pas voulu la payer. Et je comprends, elle a eu raison ! ». Ces différents propos constituent des critiques acerbes à l'égard de formes d'appropriation de la sexualité des femmes commises par des figures masculines familières de l'ensemble du public de cette structure. On voit à travers ces différents propos la manière dont la non-mixité rend possible l'expression de propos qui seraient ordinairement gardés sous silence en présence des hommes. Ces résistances infra-politiques ne relèvent certes pas d'une pratique féministe aguerrie aux interprétations en termes de rapports sociaux de sexe. En revanche, comme le souligne Tomas Chevalier, la non-mixité permet dans ce cas de figure de former une « arrière-cours » protégée de la domination masculine où les femmes « définissent un « "nous" par rapport à certains "eux" et montent en généralité sur le mode de la conflictualisation » (2018 : 48).

Parce qu'il favorise l'expression d'une parole critique à l'égard des conduites des hommes,

l'espace en non-mixité favorise des prises de conscience également chez les éducatrice/eur-s spécialisé-e-s qui entendent ces paroles jour après jour, comme l'illustre le témoignage et le travail de cette éducatrice spécialisée : « Quand j'ai arrêté de bosser pour l'espace mixte, et que je suis passée à plein temps sur l'espace non mixte, je me suis rendu compte qu'il y'avait beaucoup de femmes qui arrivaient en disant, "je me suis fait agresser" et l'équipe, on était démuni. On proposait rien, on savait pas comment prendre en charge [...]. Et en fait, à un moment donné, je me suis dit "non mais c'est pas possible, on peut pas laisser ces femmes arriver, nous dire ça et les laisser repartir sans rien faire". Donc du coup j'ai monté cet observatoire [...] et, à la base, c'était pour recenser le nombre d'agressions qu'on allait avoir sur l'année 2015 [...] et jusqu'à aujourd'hui ça a beaucoup évolué, ça fait trois ans que je le fais et l'équipe s'est beaucoup formée [...] maintenant on a un protocole. Quand une femme arrive, on l'écoute, on propose toujours une mise à l'abri, une orientation à l'infirmerie, un accompagnement à la plainte, et puis maintenant on l'oriente vers l'équipe de liaison psychiatrique pour le trauma. [...] Et aujourd'hui, le nouvel espace-femmes, la première porte d'entrée, c'est les violences ». L'évolution décrite ici vers un protocole d'accompagnement des femmes victimes est le résultat de l'initiative de cette éducatrice. La faiblesse de la réponse institutionnelle – limitée à une écoute informelle – face à l'ampleur des violences constatées lui paraît insensée et l'incite, contrairement à ses collègues, à élaborer une prise en charge plus formalisée. Cette élaboration rappelle le processus de transformation des politiques publiques. Lorsqu'un traitement institutionnel est vécu comme inadapté ou injuste envers certaines populations, il peut être une « expérience bouleversante » pour les individus qui en sont proches, les conduisant « à faire valoir des compétences multiples pour contester les méthodes en place et développer des actions alternatives » (Le Naour, 2005 : 15). Toutefois, l'expérience de la non-mixité est décisive pour l'évolution de la prise en charge : celle-ci rend plus visible une condition communément partagée par un groupe dominé. D'une part, les hommes ne peuvent pas y exercer de surveillance sur les agissements des femmes ou discréditer leur parole sur leur vécu suivant le mécanisme de « déni de la violence » (Romito, 2003). D'autre part, la non-mixité confronte les travailleuses sociales à la répétition des récits intimes similaires des usagères. Aussi, le problème identifié est plus aisé à définir à un niveau collectif, appelant moins à un ajustement à un cas individuel qu'à un changement institutionnel. Le caractère non-mixte de l'intervention n'est donc pas à lui seul, ni par définition, à l'origine d'une amélioration du traitement des violences de genre, mais il peut au moins être considéré comme le point de départ nécessaire d'une professionnalisation dans leur prise en charge, gage d'un accompagnement plus efficace des femmes vers leur autonomisation (Delage, 2015).

II – À l'intérieur des murs : une tenue à l'écart du mobilier

Dans les CAARUD de Manjole et de Largeville, les inégalités de genre prennent aussi forme au sein même des espaces d'hospitalité mixtes. En pratique, elles se traduisent par une moindre appropriation par les femmes du mobilier en comparaison des hommes. Les chaises, tables et canapés ainsi que la terrasse du CAARUD de Largeville sont leur domaine à eux. Ils y sont beaucoup plus nombreux et passent plus de temps que les femmes. Cette appropriation dominante de l'espace n'est pas seulement liée à leur supériorité numérique au sein du public. Elle doit être comprise à nouveau au regard de la construction du traitement institutionnel qui articule priorisation des publics les plus marginaux et mixité des genres. En saisissant les conséquences de ces logiques sur les pratiques spatiales du public en fonction de leur appartenance de genre, on peut identifier un processus de mise à l'écart des femmes à la fois spatial et social. L'espace non mixte du CAARUD de Largeville permet de résoudre cet accès inégal en bannissant les regards, remarques et pratiques masculines.

Des sociabilités masculines peu intégratrices pour les femmes

L'appropriation du mobilier par les hommes doit être replacée dans les dynamiques de genre au sein des mondes subalternes populaires de l'usage et du trafic de drogues. Dans ces mondes, l'implication des femmes dans les activités illicites est à la fois moins courante et plus discrète du fait d'une moindre socialisation aux conduites déviantes que les hommes : d'une part, à travers l'assignation à la sollicitude et au dévouement envers les autres, d'autre part avec leur tenue à l'écart de la culture de rue et une intolérance plus exacerbée à leur tentative d'insoumission ou de résistances durant leur éducation (Bereni *et al*, 2012.). L'implication indéniable des femmes usagères dans les cercles de consommateur·ice·s et les réseaux de revente a été ainsi décrite comme « plus rarement intégrées à un milieu organisé » et propice à ce que « les conditions de leur engagement relèvent moins souvent du processus de structuration de styles de vie liés aux drogues que pour les garçons » (Bouhnik, 2008 : 276). L'économie morale du partage assurant la perpétuation et la sécurisation de l'usage de drogues dans les milieux précaires (revente, don ou échange de produit, conseils, aide et sensibilisation aux risques) est donc un monde avant tout ordonné par les hommes.

Cette structuration genrée a une conséquence au sein des espaces d'hospitalité. Elle incline davantage les femmes à rester en marge des échanges, à peu s'asseoir aux tables et à circuler à la périphérie du lieu, entre les différents services. À l'inverse, les hommes se trouvent en

position de force pour occuper le mobilier, car ils peuvent y poursuivre des liens déjà constitués à l'extérieur. Le contenu des sociabilités entre hommes le révèle : certains font part des « bons plans » d'approvisionnement quand d'autres organisent des achats groupés de drogues (moins onéreux) ou partagent en détail les recettes de préparation d'une galette de crack. En entretien, un usager m'explique qu'il vient au centre « avec ce qu'il faut en argent » parce qu'un dealer, qui se fait passer pour un usager, vend au sein même du dispositif : « au moins ici, il sait que les gens vont acheter » (CAARUD de Largeville). En outre, la porosité de cet entre-soi masculin entre les lieux de consommation - appartements, espaces extérieurs, cages d'escalier - et l'intérieur du CAARUD se repère lorsque certains usagers s'y rendent pour prolonger des sociabilités de consommation. L'occupation du mobilier se fait au nom de la poursuite d'une entente mutuelle construite à l'occasion de rencontres répétées autour de l'échange, la consommation et le partage de produits. Dans ces établissements où venir sous l'effet du produit est toléré, plusieurs hommes peuvent arriver au même moment, s'installer ensemble dans les canapés ou aux tables, partager les sensations relatives aux substances qu'ils viennent de consommer, mettre de la musique depuis l'ordinateur à disposition pour partager une découverte... Dans ces circonstances où « prendre place » dans les dispositifs réservés aux populations précaires équivaut à développer des attachements affectifs, les femmes en viennent donc à moins s'approprier l'espace. Plus faiblement intégrées aux sociabilités composées majoritairement d'hommes hors de l'établissement, elles sont moins sujettes à des occupations collectives de ces équipements. Un tel constat montre en fin de compte combien le principe de mixité des genres au sein des CAARUD conduit à une utilisation des lieux reproduisant leur position plus marginale dans les mondes des drogues.

Le sexisme comme délimitation d'un usage masculin du mobilier

L'accaparement masculin de l'espace doit être aussi relié à la récurrence des propos, des attitudes ou des gestes sexistes commis par les hommes à l'égard des femmes. Dans cet univers majoritairement masculin où virilité et affirmation de soi vont de pair, ces attitudes devraient être réfrénées par les éducatrice/eur·s. Dans les faits, c'est loin d'être aussi simple. Au cours de cette intervention ciblant des catégories sociales précaires et particulièrement stigmatisées, les éducatrice/eur·s cherchent en général à atténuer le caractère asymétrique de la relation pour faciliter le développement d'une relation de confiance. Ce mode de contact s'accorde donc difficilement avec des attitudes plus autoritaires consistant à avertir à l'avance le public des sanctions encourues en cas de comportement déplacé (généralement, une exclusion temporaire ou un rappel à l'ordre). Pour cette même raison, l'application d'une sanction fait

systématiquement l'objet d'une discussion en réunion d'équipe. Aussi, si les professionnel·le·s prêtent attention à modérer les usagers responsables de tels agissements, les sanctions sont peu fréquentes et pas toujours efficaces. Arrivant « après coup » et non sur le moment, leurs applications interviennent une fois seulement l'usager·e revenu·e dans la structure, parfois plusieurs semaines après les événements. En somme, la mesure prise est peu dissuasive, sans compter que les effets de l'alcool et des opiacés effacent parfois le souvenir de leurs comportements, suscitant, chez les usager·e·s désigné·e·s coupables, incompréhension et sentiment d'injustice.

Dans ce contexte, les femmes restent donc exposées au sexisme au sein de l'espace d'hospitalité malgré l'encadrement du personnel. Celui-ci s'exprime le plus couramment sous forme de jugements ou de rappel à l'ordre – parfois brutaux – qui renvoient les femmes aux fonctions naturalisées associées à leur genre. Sont récurrents les commentaires qui réaffirment les attentes sociales en matière de disponibilité sexuelle et d'attention à l'apparence. Quand les uns font remarquer un « joli déhanché », d'autres peuvent tenir des propos humiliants à l'égard d'usagères perçues comme insuffisamment féminines. « Même avec un sac sur la tête je pourrais pas » déclare un usager assis à une table en compagnie de deux autres hommes, dont l'un s'avisera de répondre que « son mec a la dalle ». Le sexisme des hommes se dévoile aussi dans l'idée naturalisée de longue date selon laquelle les femmes devraient être les pourvoyeuses exclusives de soin, d'hygiène et d'écoute à leur nourrisson ou enfant au sein de l'espace domestique (Cresson, 2001). Les consommatrices enceintes sont, à cet égard, particulièrement ciblées, puisqu'elles sont généralement dépeintes, par le corps médical comme dans la société, en « mères indignes », car nécessairement irresponsables de leurs enfants du fait de leurs pratiques d'usages (Neff, 2018). Aussi, les usagers expriment leurs avis au sujet des femmes qui consomment durant leur maternité : « Ça, je vois pas comment c'est possible ! Ça me scandalise ! » lance un usager à un autre, au milieu de la salle. Au CAARUD de Manjole, un usager s'exclame par exemple devant tout le monde d'avoir vu « une meuf enceinte récemment à une teuf » et affirme juste après que « ce genre de meuf qui prend des prod' alors qu'elles sont enceintes, moi je les déglingue ». La menace de l'exercice d'une violence physique à l'encontre des femmes enceintes et consommatrices peut donc aussi être affirmée comme une modalité évidente de rappel à l'ordre du genre.

L'ensemble de ces propos et attitudes sexistes dans l'entre soi masculin, qu'ils relèvent d'une sexualisation du corps des femmes ou d'un renvoi à une fonction naturalisée de mère, renforce

l'accaparement de l'espace par les hommes. D'une part, avec l'évaluation du corps des femmes présentes, les hommes adoptent nécessairement certaines conduites comme le balayage du regard dans l'espace ou le fait de rester assis, et éventuellement d'écartier les jambes. Autant de postures qui participent à délimiter physiquement leur espace et en même temps à en confirmer l'occupation. D'autre part, *via* l'évaluation ou l'énoncé d'intentions violentes ou humiliantes à leurs égards, les hommes contribuent à les définir – et à se présenter à elles – comme des juges de leur normalité, susceptibles de contrôler leur féminité et leur sexualité. Elles sont donc individuellement positionnées et renvoyées à un périmètre extérieur au leur, car impropres à y être intégrées comme leur égale. En fin de compte, au sein d'institutions qui accueillent suivant le double principe de mixité de genre et d'aide à la survie, une forme de mixité biaisée s'instaure avec le développement de zones d'entre-soi masculin qui maintient les femmes à l'écart de certains équipements collectifs (Marcillat, Morin, 2018).

La non-mixité : une plus grande autonomie de circulation et de gestion de l'intimité

Les observations menées dans l'espace non-mixte du CAARUD de Largeville (certes accessible aux hommes membres du personnel et à l'enquêteur) invitent à accrédi-ter la promesse d'un espace libérant les conduites des femmes de la pression masculine. Il est notable, en premier lieu, que les pratiques spatiales de ces dernières s'alignent sur celles des hommes dans les espaces en mixité. À l'occasion des onze temps d'observation réalisés sur des créneaux de deux heures au sein du lieu, j'ai noté à dix reprises que le mobilier était systématiquement investi pour manger ou discuter, entre elles ou avec un-e membre du personnel. Elles instaurent, par ailleurs, des moments de convivialité, en lançant par exemple des clips de musique à volume élevé depuis l'ordinateur, comme ce jour où l'une d'elles marqua un pas de danse en secouant la tête chaque fois qu'elle passait par la pièce collective. Le fait que nombre d'entre elles viennent chercher du matériel de consommation, des services de premières nécessités ou des préservatifs uniquement au sein de l'espace non mixte (et jamais au sein de l'espace mixte) signale aussi en quoi l'absence d'hommes contribue à la préservation de leurs corps et de leurs santé.

Cette plus grande propension à circuler dans l'espace s'accompagne également d'autres pratiques que les femmes font peu en temps normal dans les espaces en mixité de genre. Dormir à même le sol ou en utilisant le mobilier en est une des plus courantes. Comme le font les hommes dans l'espace en mixité de genre, les femmes, dans l'espace en non-mixité, s'adonnent à ce type d'utilisation sans réticence. Ces appropriations de l'espace, quotidiennes, ne sont pas

officiellement encouragées par les institutions. Elles sont permises par la tolérance pour les besoins d'un public précaire et éprouvé par la vie en errance auprès duquel la bienveillance est de mise pour préserver une proximité relationnelle. Sont en général aussi tolérés d'autres formes d'usages non officiels de l'espace, comme le fait de circuler en sous-vêtements, avec une serviette de bain ou un peignoir, ou encore de se maquiller, de se coiffer ou de s'habiller dans l'espace collectif. Ces manifestations plus visibles du corps s'incarnent également dans la gestion du linge. Il n'est pas rare que certaines usagères, comme j'ai pu le voir à quelques reprises, étendent leur linge à l'intérieur pour le faire sécher, ou parfois à l'extérieur, dans le petit jardin jouxtant l'entrée de l'espace non mixte. Autant de manières d'investir l'espace qui n'ont jamais été observées dans les espaces en mixité de genre. La non-mixité, de ce point de vue, confère aux femmes un support d'autonomisation qui ne se limite pas seulement à la mobilité, mais touche également à l'intimité. Certes, le fait que les femmes dorment plusieurs heures, étendent leur linge ou se déplacent en tenues plus légères dans ce type d'espace révèle d'abord d'une tactique de débrouille dans une conjoncture de précarisation des classes populaires et d'un système d'aide à l'hébergement relativement défaillant. Toutefois, comme les hommes peuvent le faire dans les espaces en mixité, les femmes peuvent disposer d'un outil pour mettre à distance, non plus seulement la coprésence avec les hommes usagers, mais aussi leurs regards. La maîtrise des apparences, et en particulier celle relevant de la présence du corps, peut être desserrée sans risque d'offrir une prise à une perception hétérosexuelle masculine renvoyant ce corps au rang d'objet sexuel. C'est pourquoi les femmes réalisent, ici, ce qui s'apparente à des détournements autorisés de l'espace institutionnel au profit de pratiques spatiales relevant de la sphère privée. Autrement dit, si le public doit se conformer au « personnage officiel » prescrit par l'univers de toute institution (Goffman, 1968 : 242), le fonctionnement en non-mixité permet parallèlement aux femmes un épisode de relâchement provisoire en leur conférant le sentiment d'être dans un « chez soi » (Maurin, 2015).

Une discrimination négative indirecte des femmes... et l'espoir d'un changement

Les contraintes d'accès des femmes aux espaces d'hospitalité des CAARUD met en lumière comment l'intervention médico-sociale destinée aux usagères de drogues s'est constituée au masculin neutre. En priorisant d'abord le traitement des inégalités sociales et en l'adossant à un

fonctionnement en mixité de genre, le traitement institutionnel prend insuffisamment en compte les inégalités de genre qui structurent le monde social. Il ne saurait dès lors être conforme au souhait d'une inconditionnalité d'accès. Il ressort plutôt une forme de *discrimination négative indirecte* envers les femmes au sens où, dans ce cas spécifique, l'absence formelle d'une quelconque sélection d'un groupe social n'empêche pas qu'il advienne une limitation de l'accès à des membres d'un autre groupe social, ici celui des femmes. Cette limitation d'accès induite par le couple « priorité aux plus démunis·e·s/mixité » est alors double. Elle tient d'abord à la proximité d'emplacement des CAARUD avec les espaces marqués par la précarité, la consommation et le trafic. Stratégie découlant de cette priorisation des usagers·e·s en marge de l'ordre économique, elle peut devenir excluante pour les femmes quand elle se couple au principe de mixité : certaines femmes évitent ponctuellement la structure ou mettent en place des tactiques défensives pour éviter des interactions avec des usagers auteurs de violences de genre à leurs égards dans le quartier alentour ou dans la sphère privée. Une seconde limite est relative au fonctionnement en non-mixité au sein des espaces d'hospitalité. D'une part, elle conduit à importer un entre-soi masculin de la marginalité urbaine au sein de l'espace d'hospitalité qui laisse peu de prises pour les femmes pour s'approprier le mobilier à disposition du public. D'autre part, avec la nécessité de maintenir une proximité relationnelle avec un public peu habitué au standard des institutions traditionnelles, les violences sexistes dans l'espace en mixité sont faiblement régulées par le personnel, ce qui tend encore davantage à invalider l'utilisation des équipements collectifs par les femmes, sauf sous certaines conditions (venir lorsque l'affluence est basse ou avec son compagnon). Les CAARUD s'inscrivent en cela dans la continuité des lieux, de la cour de récré à l'espace public, où une institutionnalisation impensée de la présence des hommes oblige les femmes à justifier leur légitimité à prendre et tenir leur place. Les observations menées dans l'espace en non-mixité implantée à Largeville confortent d'ailleurs cette idée. Le refus de la présence des hommes n'améliore certes pas l'accès des femmes à l'ensemble des services de l'établissement, mais leur absence autorise à celles-ci une prise pour dénoncer leurs violences et une plus grande autonomie de déplacement et de gestion de l'intimité au sein de la structure. La multiplication de CAARUD en non-mixité pour usagères de drogues, indépendante des emplacements fonctionnant en mixité, pourrait être ainsi une autre piste possible à suivre dans la lente marche vers l'égalité des sexes.

Bibliographie

BERENI Laure, CHAUVIN Sébastien, JAUNAIT Alexandre, REVILLARD Alexandre, 2012, *Introduction aux études sur le genre*, De Boeck, Paris.

BOUHNİK Patricia, 2008, « Héroïne et consommations de précarité dans la France des années 1990-2000 : Généalogie du processus de relégation aux psychotropes », *Déviance et Société*, vol. 32, n°3, p. 276-277.

BOURGOIS Philippe, 2001, *En quête de respect : Le crack à New-York*, trad. Lou Aubert et Amín Pérez, Seuil, Paris

CHEVALLIER Thomas, 2018, « Des publics pas si dépolitisés. L'appropriation des prescriptions institutionnelles dans deux espaces de participation de quartier à Berlin-Neukölln », *Politiques de communication*, n°11, p.43-72.

CRESSON Geneviève, 2001, « 4. Les soins profanes et la division du travail entre hommes et femmes », *Femmes et hommes dans le champ de la santé. Approches sociologiques*, Presses de l'EHESP, Rennes, 2001.

DELAGE Pauline, 2015, « Des héritages sans testament. L'appropriation différentielle des idées féministes dans la lutte contre la violence conjugale en France et aux États-Unis », *Politix*, vol.1, n° 109, p. 91-109.

GOFFMAN Erving, 1968, *Asiles. Études sur la condition social des maladies mentaux*, Les éditions de minuit, Paris.

HAICAULT Monique, 2000, *L'expérience sociale du quotidien : Corps, espace, temps*, Presse universitaire d'Ottawa, Ottawa.

HANMER Jalna, 1977, « Violence et contrôle social des femmes », *Questions Féministes*, n°1, 1977, p. 68-88.

KELLY Liz, 1988, *Surviving Sexual Violence*, Polity Press, Cambridge.

LE NAOUR Gwenola, « Entrer dans l'action publique en la contestant. Quand la cause des usagers de drogues devient soluble dans la politique marseillaise de lutte contre le sida et la toxicomanie », *Politix*, 2005, vol.2, n° 70, p. 9-28.

LIEBER Marylène, 2008, *Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question*, Les Presses de Sciences Po, Paris.

MARCILLAT Audrey, MAURIN Marine, 2018, « Singularisation, différenciation : pratiques de la (non)mixité dans l'intervention sociale auprès des personnes sans abri », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 37, p. 90-105.

MAURIN Marine, 2015, « Prendre place. Les femmes sans-abri dans les dispositifs d'accueil et d'hébergement en France et au Québec », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 27, n°2, p. 253–269.

MCNEIL Ryan, SHANNON Kate, SHAVER Laura, KERRA Thomas, SMALL Will, 2014, « Negotiating place and gendered violence in Canada's largest open drug scene », *International Journal of Drug Policy*, vol. 25, n°3, p.608-615.

NEFF Maïa, 2018, « Usages de drogues au féminin et production du savoir académique », *Déviance et Société*, vol. 42, n°3, p. 569-595.

PERRIN Sarah, « Femmes et dealers. Une recherche de terrain au sein du deal de classes moyennes bordelais », *Psychotropes*, 2018, vol. 24, n°1, p. 15-37.

ROMITO Patrizia, 2003, « Les attaques contre les enquêtes sur les violences envers les femmes ou qui a peur des chiffres sur les violences commises par les hommes », *Nouvelles Questions Féministes*, 2003, vol. 22, n°3, p. 82-87.

SIMMAT-DURAND Laurence, 2009, « Femmes et addictions dans la littérature internationale : sexe, genre et risques », *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire thématique*, n° 10-11.

SIMONETTI Llaria, 2016, « Violences (et genre) », *Encyclopédie critique du genre*, La Découverte, Paris.

SILKA Stanislas *et coll.*, 2018, « Les niveaux d'usage de drogues illicites en France en 2017 », Observatoire français des drogues et des toxicomanies, Saint-Denis.

WARIN Philippe, 2016, *Le non-recours aux politiques sociales*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble.